

Liste des Délibérations de la séance du
Conseil municipal du 13 Octobre 2026 à 19h30

- Délibération n°1 – Désignation du secrétaire de séance – Approuvée.
- Délibération n°2 – Approbation du PV du Conseil Municipal précédent – Approuvée.
- Délibération n°3 – Demande de subvention Département pour Rénovation église du Bournaguet – Approuvée.
- Délibération n°4 – Décision Modificative N° 2 BP 2026 COMMUNE – Approuvée.

PROCES VERBAL
SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2026 à 19h30

A- Ordre du jour :

1- Désignation du secrétaire de séance :

L'an deux mille vingt-six et le 13 Octobre à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Pascal LAVAU, Maire.

Présents : Jean-Pierre CARDOSO. Rémi DEBAYE. Philippe HASSON. Vincent PONS. Benoit SADOUX. Charlotte BERTIN. Anne CAMPERGUE. Marie DAVID. Sonia GOURVELLEC. Christelle MAZEYRIE. Valérie RICARD. Laurence SEGONNES RIGAL.

Absents : Damien JOSSE.

Procurations : Morgan BABOULENE.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour assurer la rédaction du procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE Laurence SEGONNES RIGAL** membre du Conseil Municipal, en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

2- Approbation du PV du Conseil Municipal précédent :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 Août 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 Août 2026, et après en avoir délibéré :

- **Considérant** que le procès-verbal reflète fidèlement les débats et décisions prises lors de ladite séance,

- **Considérant** qu'aucune observation ou modification n'a été formulée,

DÉCIDE :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du 25 Août 2026 tel qu'il a été présenté.

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

3- Demande de subvention Département pour Rénovation de l'église du Bournaguet :

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'alerte d'un artisan de la commune de Trespoux-Rassiels, sur le mauvais état de la voûte de l'église du Bournaguet et sur les conseils d'un architecte, un arrêté de fermeture temporaire a été pris concernant cet édifice.

Des devis ont été établis afin de consolider cette voûte, procéder au remplacement des abat-sons ainsi que remplacer des ouvertures (vitres claires). Il propose donc au Conseil municipal de délibérer pour la remise en état de cette église en sollicitant le Conseil Départemental et son service du Patrimoine pour l'octroi d'une subvention afin de pourvoir réaliser ces travaux. Le coût total des travaux s'élève à 98 240 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention du service Patrimoine du Conseil Départemental. Il précise qu'une subvention de 6 900 € a été obtenue auprès de la Région Occitanie et qu'un appel aux dons est en cours auprès de la Fondation du Patrimoine. Le plan de financement se présenterait ainsi sans prévision des dons privés qu'il est difficile d'évaluer. Il autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes.

Plan de financement prévisionnel :

<u>Coût total de l'opération H.T:</u>	98 240,00 €
--	--------------------

Demandes de subventions :

- REGION OCCITANIE 7,02%	6 900.00 €
- DETR 10,18 %	10 000.00 €
- Service Patrimoine Départemental 30,00 %	29 472.00 €
- Fondation du Patrimoine 6,11 %	6 000.00 €
- FONDS PROPRES COMMUNE 46,69 %	45 868.00 €

TOTAL H.T :	98 240,00 €
--------------------	--------------------

VOTE POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

4- Décision Modificative N° 2 BP 2026 COMMUNE :

Collectivité : COMMUNE

Date de Convocation : 08/10/2026	Décisions N° : 2	Membres : En Exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14
<p>Le 13/10/2026 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de LAVOUR Pascal.</p> <p>Présents : Jean-Pierre CARDOSO, Rémi DEBAYE, Philippe HASSON, Vincent PONS, Benoit SADOUX, Charlotte BERTIN, Anne CAMPERGUE, Marie DAVID, Sonia GOURVELLEC, Christelle MAZEYRIE, Valérie RICARD, Laurence SEGONNES RIGAL.</p> <p>Absents : Damien JOSSE.</p> <p>Procurations : Morgan BABOULENE.</p>				

Objet : Démarrage travaux Eglise Bournaguet – Subv asso sur BP COMMUNE 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2026.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	26 461,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	- 6 139,00
		1321 (13) : Subv. Non transf. Etat, établ. na	4 100,00
		1323 (13) : Subv. Non transf. Départements	9 000,00
		138 (13) : Autres subventions invest. non t	6 500,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	13 000,00
	26 461,00		26 461,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-6 139,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-2 000,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	-1 000,00		
613 (011) : Locations	-1 000,00		
6156 (011) : Maintenance	-1 000,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	4 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-450,00		
64119 (012) : Personnel titulaire – crédit mun.	450,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	4 359,00		
65748 (65) : Subv. Fonct autres personnes dr	1 980,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	800,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	26 461,00

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

B- Questions diverses :

Le repas des aînés aura lieu le 11 Novembre 2026 à midi à la Salle des fêtes. Un spectacle est prévu.

Le Conseil municipal examine plusieurs demandes de subventions présentées par des associations de la commune :

- L'APE demande 600 € pour l'organisation de spectacle. La majorité du conseil est défavorable. Le Conseil municipal évoque la nécessité de mieux informer les parents d'élèves sur le fonctionnement de l'école et sur les dépenses prises en charge par la commune. Il est proposé de mettre en place une communication plus claire dans le prochain édito de la commune afin que les familles comprennent les services financés par la collectivité, notamment les dépenses liées à l'accueil des enfants et au fonctionnement de l'école (par exemple le transport pour les séances de piscine qui est de 48 € par enfant).

- La société de chasse de Trespoux demande une subvention pour participer à l'achat d'un groupe électrogène de 8 kw qui coûte 1 230 € TTC. Les conseillers présents se sont exprimés sur la somme qu'ils souhaitent attribuer pour cet achat. Celle-ci allait de zéro à 200 €, la moyenne étant de 135 €. C'est cette somme qui sera proposée en délibération lors du prochain conseil municipal.

Concernant l'école il y a moins d'enfants à la cantine mais les aides de la CAF risquent d'être plus importantes.

La Maison d'Assistantes Maternelles compte actuellement 8 agréments donc le loyer est en baisse.

Les prévisions budgétaires devraient être tenues.

M. GAVET Damien a effectué les travaux de rénovation de la toiture sur la grangette de M. JEANICOT.

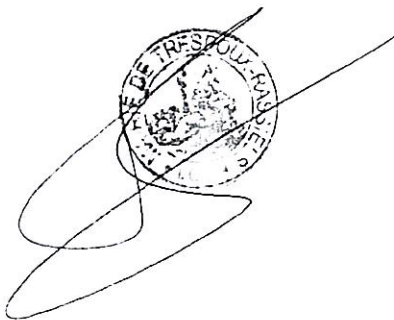
La commune a fait l'acquisition d'un souffleur au prix de 460 €.

Au sujet du covoiturage, la commune a mis en place une application « J'ai une place » avec succès mais beaucoup de personnes sont inscrites pour proposer des trajets et peu l'utilise pour être transporté.

Le Conseil municipal évoque les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), notamment 50 m autour des maisons et 50 cm en hauteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Pascal LAVAU



La Secrétaire de séance,
Laurence SEGONNES RIGAL

Laurence SEGONNES RIGAL

